

Procès-verbal du CCAS de Laveissière du 13 avril 2022

Présents : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier, Christian Doniol, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand, De Prigounof Rose-Marie, Lagloire Katia, Delmas Josiane, Nicol Bernadette.

Représentés : Alexandre Albisson (représentée par Béatrice Bertrand)
Absent excusé: Ollier Philippe

Secrétaire de séance : Béatrice Bertrand

La séance commence à 9H30

Vote du compte de gestion 2021

Uniquement du fonctionnement

Recettes : 7500 €

Dont : - report de 2020 1790,41 €
-budget principal de la commune 5709,59 €

Dépenses : 4988,55 €

dont : - sacs (colis 2020 payé en 2021) 438,90 €
- colis Noël 2021 (piste gourmande) 2319 €
- chocolats Jeff de Bruges (colis 2021) 659,55 €
-subventions associations 1400 €
-cotisations URSSAF 171 €

Vote : 10 pour

Vote du compte administratif 2021

Le maire sort
Nadine préside la séance

Uniquement du fonctionnement

Résultats reportés 1790,41 €

Opérations de l'exercice 2021 :

-dépenses 4988,55 €
-recettes 5709,59 €

D'où résultat définitif excédent 2511,45 € à reporter au budget principal de l'année 2022

Vote 9 pour

Préparation et vote du compte du budget prévisionnel 2022

Daniel revient.

Proposition d'affecter les 2511,45 € d'excédent de l'année 2021 au compte 002 du budget 2022 en recettes

Vote 10 pour

Recettes de fonctionnement : 8011,45 € dont :

-report du résultat de clôture 2021 : 2511,45 €
-budget général de la commune 5500 €

Dépenses de fonctionnement : 8011,45 dont :

- Colis de Noël 3011,45 €
- Subventions aux associations 2000 €
- Subvention déneigement 1000 €
- Aide aux voyages scolaires 1000 € (dont 800 € seront alloués pour l' APE de l'école

Marguerite Teillard Chambon suite à leur demande pour financer un voyage de la classe de CE1 à CM2 au mois de juin 2022)

- Dépenses imprévues 740 €
- Cotisations 260 € (URSSAF 171 €, 60 € protection des données RGPD et 25 € Présence Verte pour une habitante)

-Ukraine 525 € ou 530 € (ce qui représente 1€/ hab)

Vote 10 pour.

Questions diverses :

Bien que ceci ne soit pas prévu a l'ordre du jour, Nadine demande si l'on peut attribuer les subventions aux associations. OK à l'unanimité

Subventions aux associations caritatives qui ont déjà envoyés un courrier de demande :

ADMR Murat 525 €
ADAPEI ST FLOUR 100 €,
Per la Mista 50 €,
Sclérose en plaque 50 €,
Associations des donneurs du sang de Murat 100 €,
Vaincre la mucoviscidose 50 €,
Téléthon 50 €
France handicap 50 €,
Secours Populaire 50 €,
Association Cancer Solidarité 50€
Protection Civile 75 €,
Restos du cœur 50 €
Comité cantalien contre la faim 0€ (car pas d'adresse),
Association Cantalienne des amis de la lecture 0€

Ukraine 525 € ou 530 € (ce qui représente 1€/ habitant)

Pour les associations n'ayant pas encore fait la demande nous verrons lors d'une prochaine réunion.
(France Alzheimer, ASED, nos enfants envolés, secours catholique)

Proposition d'organiser une réunion avec les différentes associations de notre commune afin d'organiser une animation pour le Téléthon sur Laveissière -date probable 3 juin en soirée.